

Mars 2008

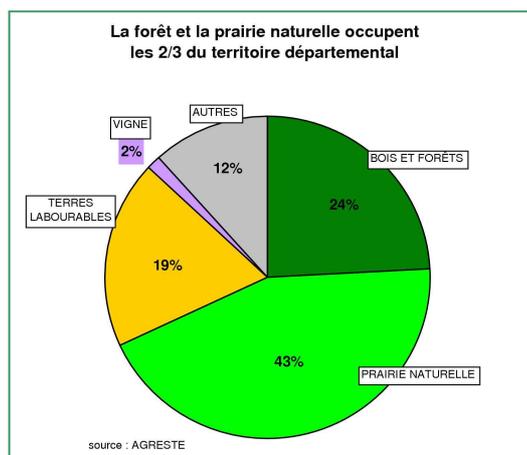


## L'AGRICULTURE EN SAÔNE-ET-LOIRE

### La place de l'agriculture dans le département

#### Une forte emprise du territoire agricole

Le département de Saône-et-Loire, qui couvre 861 400 ha, est l'un des plus vastes de France (6<sup>ème</sup> rang).



Ce territoire est très largement occupé par l'agriculture (540 000 ha de SAU, seconde SAU de France derrière la Marne). Il s'agit donc d'un département très « vert », avec une emprise agricole, forestière et divers espaces naturels occupant presque 75% du territoire.

#### Une agriculture empreinte de la géographie

L'agriculture de la Saône-et-Loire est particulièrement diversifiée (cultures, élevages, vignoble, complétés par des bassins maraîchers, horticoles et des vergers...). Mais deux activités dominent largement : l'élevage bovin extensif auquel sont consacrés près des 2/3 de la SAU et la viticulture AOC, présente sur seulement 13 000 ha, mais dont l'impact économique est essentiel.

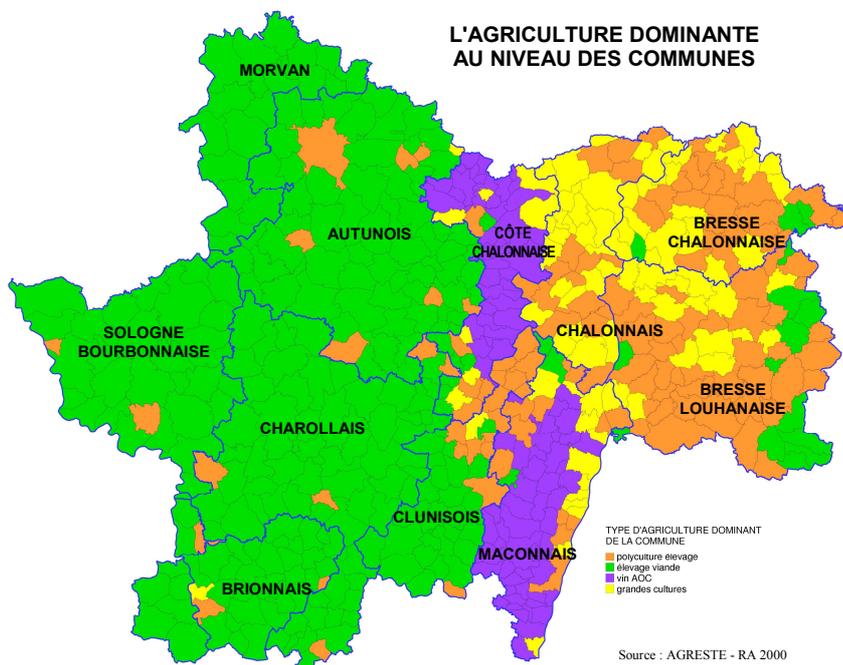
Ces productions reposent sur des potentialités naturelles bien marquées, conduisant à des zones

de production géographiquement assez typées :

- le vignoble partage le département selon une longue bande étroite orientée nord-sud, sur les premiers coteaux Est du Massif Central (Côtes chalonaise, mâconnaise et Beaujolais).

- à l'Est du vignoble, le Chalonnais et la Bresse se consacrent principalement aux grandes cultures, mais l'élevage prend une importance significative dans le sud de la Bresse (bovins, lait, volailles...).

- à l'Ouest du vignoble, la SAU est relativement homogène et constituée en grande majorité de prairies naturelles de qualité hétérogène, occupant localement plus de 90% de la SAU. Cet ensemble reste globalement « naturellement » préservé, le caractère extensif et traditionnel de l'élevage ayant eu une incidence positive sur la conservation du paysage : nombreuses haies et bosquets, bonne conservation du territoire agricole, avec peu de déprise de la SAU.



## Les orientations de production et les revenus

### Les pôles « bovins viande » et « viticulture AOC » dominent dans des exploitations qui se spécialisent

La production de bovins allaitants et la viticulture AOC restent les deux productions phares des exploitations professionnelles de Saône-et-Loire.

Probablement en raison d'une charge de travail toujours plus grande liée à l'augmentation de leur surface, les exploitations ont tendance à se spécialiser. Les exploitations de type « polyculture-élevage » ou « poly-élevages » sont proportionnellement moins nombreuses que par le passé. Au contraire, les exploitations orientées vers les « grandes cultures » ou « l'élevage bovin spécialisé » prennent une part croissante. Certaines productions spécialisées ont cependant tendance à se réduire fortement. C'est le cas du maraîchage de type périurbain et dans une moindre mesure de l'horticulture. L'élevage laitier accuse lui aussi une forte diminution.

Ces évolutions ne sont pas sans conséquence sur l'aspect du territoire agricole, notamment dans les régions se spécialisant en grandes cultures : agrandissement du parcellaire, réduction des haies, réduction des surfaces en prairies et des petites formations boisées qui y sont fréquemment rattachées.

### Le maraîchage et le lait fragilisés par le trop faible nombre de producteurs

Très présent dans les années 1970-1980 dans la périphérie de Chalon-sur-Saône et de Louhans (plus de 1000 producteurs et 600 ha de légumes), le **maraîchage** a presque disparu de la Saône-et-Loire. Il ne reste que quelques producteurs professionnels près de Chalon et encore une trentaine dans la région louhannaise.

Le secteur de la **production laitière** a lui aussi subi une mutation considérable, avec la disparition de 3 vaches laitières sur 4 au cours des 30 dernières années. Dans le même temps, les entreprises de collecte et surtout de transformation ont presque toutes disparu. Les 550 exploitations laitières subsistantes, produisant environ 125 millions de litres par an, sont dispersées sur la Bresse et secondairement sur un petit bassin au sud du Clunysois.

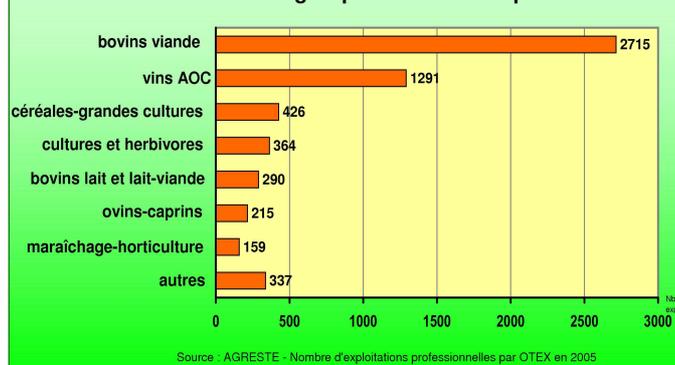
### Environ la moitié du revenu est fournie par les aides directes

Les comptes annuels établis par le service de statistique du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche permettent d'approcher l'impact économique de l'agriculture.

En 2006, la valeur de la production agricole finale du département de Saône-et-Loire avoisine 900 millions d'Euros, en incluant les subventions directement liées à l'acte de production (notamment les aides aux grandes cultures et les aides à l'élevage allaitant).

Depuis la réforme de la PAC de 1992, les exploitations agricoles reçoivent en effet des aides directes à la production, financées par le budget européen. La dernière réforme (2006) a considérablement modifié les modalités du système de distribution des aides en réduisant les subventions directement liées aux produits, tandis qu'était institué un système d'aides

En 2005, les spécialisations "viande bovine" et "viticulture AOC" regroupent 70 % des exploitations



dites découplées, indépendamment des produits, le montant global des aides restant toutefois proche de celui antérieur à 2006.

Le revenu net d'entreprise agricole (produits et subventions desquelles on retranche l'ensemble des charges) repose aujourd'hui largement sur les aides : plus de 90% du revenu net en Lorraine, Basse-Normandie et Auvergne, mais seulement 51% en Bourgogne en raison du chiffre d'affaires généré par la viticulture, secteur ne bénéficiant pas d'aides directes.

Ce ratio n'existe pas au niveau départemental, mais on peut le supposer assez proche du niveau bourguignon, soit en moyenne environ 50% du revenu. Il varie cependant considérablement selon la spécialisation des exploitations, en particulier en « élevage allaitant extensif » et en « grandes cultures » où il prend une part prépondérante. Pour ces pôles de production, la survie économique de la majorité des exploitations de Saône-et-Loire est donc intimement liée à la politique des aides européennes. Pour les systèmes de production peu ou pas aidés, les revenus dépendent essentiellement de la tenue des marchés. C'est le cas pour les viticulteurs de Saône-et-Loire.

### Peu d'exploitations concernées par la diversification

Les exploitants agricoles professionnels restent avant tout des producteurs. Peu d'agriculteurs se sont engagés dans des démarches de transformation avancée de produits à la ferme ou vers des activités agro-touristiques. Le recensement agricole de 2000 dénombrait une centaine d'exploitations ayant une activité de restauration ou d'hébergement à la ferme. Environ 150 exerçaient une activité complémentaire à l'agriculture (entreprise agricole, vente de bois produit sur l'exploitation, ...).

Cependant, de nombreux exploitants recherchent l'apport d'une plus value à leurs produits de base par une élaboration plus poussée. Ainsi près du tiers du vin produit par les viticulteurs vinifiant en caves particulières est embouteillé sur l'exploitation et la moitié de ces bouteilles sortent en vente directe. Dans le secteur de la production caprine, la quasi-totalité des éleveurs (440 ateliers fermiers) assurent eux-mêmes la transformation de leur lait en fromages fermiers, en grande partie écoulés en vente directe. La Saône-et-Loire est ainsi le premier département français producteur de fromages de chèvre fermiers.

## Les exploitations et la population agricole

### Une restructuration de l'agriculture considérable

Depuis plus de 30 ans, les exploitations agricoles ont connu une restructuration permanente, résultante de nombreux départs non compensés par des installations. En conséquence, la taille des exploitations professionnelles n'a cessé de croître : 41 ha de SAU moyenne en 1979, 74 ha en 2000, 85 ha en 2005. L'impact sur la population agricole est énorme, les effectifs familiaux étant passés de 103 000 personnes en 1970 à environ 26 000 en 2007.



Les répercussions sont très importantes, à la fois en terme d'organisation du travail sur les exploitations (intensification, mécanisation, rationalisation...) et d'impact sur le tissu rural (services, commerces, attractivité...).

### Quels agriculteurs professionnels aujourd'hui et demain ?

En 2005, année de dernière enquête relative aux structures agricoles, la Saône-et-Loire comptait 5 800 exploitations professionnelles. Ce nombre s'inscrit dans une évolution à la baisse, tendance qui ralentit à peine durant ces cinq dernières années. Environ 900 exploitations professionnelles ont arrêté leur activité au cours de la période 2000-2005, soit un rythme de cessations de l'ordre de 3% par an.

Le prolongement de cette tendance conduirait ainsi à environ 5 500 exploitations agricoles professionnelles actives en 2007 et le seuil des 5 000 exploitations serait franchi dès 2010.

La restructuration reste donc d'actualité et la surface moyenne exploitée ne cesse de progresser, avoisinant les 90 ha en 2007 (45 ha en 1988 et 74 ha en 2000). Ces nombreuses cessations (entre 150 et 200 par an) ne s'accompagnent pas de « déprise agricole » importante. En effet, la SAU des exploitations en activité se maintient globalement à un niveau proche de 500 000 ha, avec une

érosion annuelle moyenne inférieure à 500 ha durant ces dernières années.

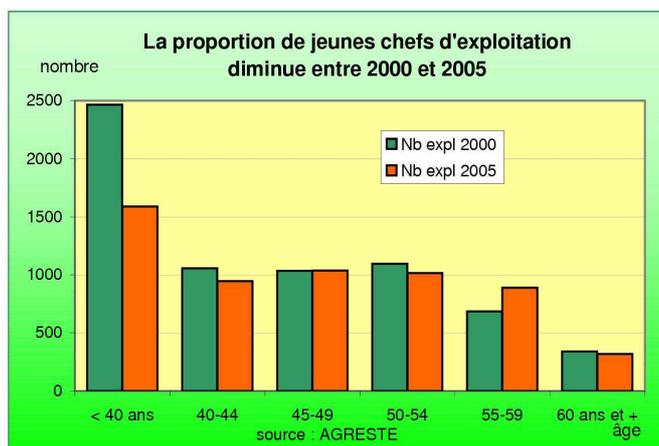
Rares dans les années 1980, les exploitations de plus de 100 ha de SAU sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses : on en dénombre plus de 2 000 en 2005 (37% de l'ensemble), qui mettent en valeur les 2/3 de la SAU, tandis que sur les 5 dernières années, le nombre d'exploitations de plus de 200 ha augmente de près de 50%.

Cette course à la surface induit une pression sur le foncier et les surfaces libérées trouvent facilement preneur, le plus souvent en fermage plutôt qu'en faire valoir direct : en 2005, 83% de la surface exploitée n'appartient pas à l'agriculteur exploitant. Cet agrandissement pèse aussi sur la charge en travail, car la main d'œuvre ne suit pas la progression de la surface exploitée (38 ha par unité de travailleur agricole en 2000, 41 ha/UTA en 2005). La performance croissante du matériel et la spécialisation des exploitations contribuent cependant à compenser cette augmentation de charge.

### La population agricole divisée par 4 en moins de 40 ans

La population agricole continue de décroître en même temps que disparaissent les exploitations agricoles ; elle pèse de moins en moins dans le peuplement de la Saône-et-Loire. Le recensement de 1970 dénombrait une population agricole familiale de 103 000 personnes, soit environ 20% de la population départementale. En 2000, les exploitants agricoles et leur famille (pour les exploitations professionnelles et de complément) ne totalisaient plus que 33 600 personnes, dont un peu plus de la moitié prenait part à l'activité agricole de l'exploitation. En 2007, cette population est estimée à 26 000 personnes (à peine 5% de la population départementale), dont 14 000 sont actifs sur les exploitations.

En terme d'emploi au 31/12/2005, l'INSEE situe le secteur agricole à 6% de l'ensemble des emplois salariés et non salariés du département. Cette proportion était de 10% au 31/12/1999.



## L'importance des productions sous signe de qualité

### Les AOC : vins, fromages et volailles

La démarche qualité AOC concerne environ 2 200 exploitations en Saône-et-Loire dont 90% sont des producteurs de vins.

La **production de vins AOC** se fait sous plus de 20 appellations dont 15 appellations communales.

La profession s'est largement structurée au plan de la commercialisation, sous forme de coopératives ou de groupements de producteurs, lesquels collectent près de 50% de la production départementale.

La **production de volailles sous AOC** concerne les poulets et les dindes de Bresse, élevés sur une centaine d'exploitations, pour un total annuel de 450 000 à 500 000 têtes dans les limites du département.

Jusqu'en 2006, la **production de fromages sous AOC** concernait seulement quelques producteurs de Comté en bordure du département du Jura ainsi que quelques producteurs de Morbier. Depuis septembre 2006, l'obtention d'une AOC pour les fromages de chèvre du Mâconnais a permis à 12 éleveurs, disposant d'un potentiel de production total d'environ 100 tonnes par an, de s'engager dans la démarche de production sous AOC. Une procédure d'agrément similaire est en cours pour le fromage de chèvre Charolais.

D'autres dossiers de demande de reconnaissance de produits AOC sont à l'étude : **beurre et crème de Bresse et bœuf de Charolles** notamment.

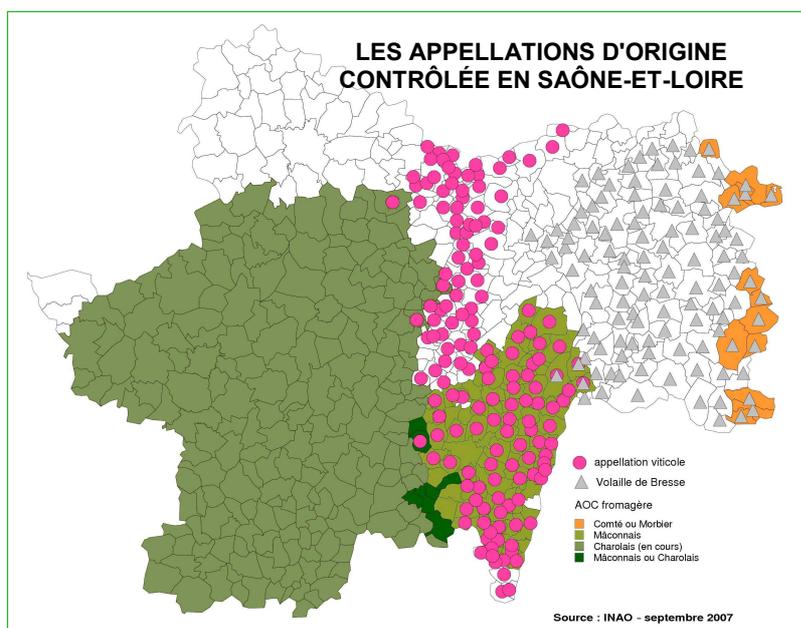
### Le label rouge fortement implanté dans le secteur des volailles et de la viande bovine

Outre les AOC, de nombreux signes de qualité démarquent les productions agricoles de Saône-et-Loire.

En premier lieu, le label rouge garantit une qualité supérieure officielle pour de nombreux produits : bovins, volailles, mais aussi des produits transformés comme la charcuterie.

Le label rouge est particulièrement répandu chez les éleveurs de volailles. En élevage bovin, les démarches « charolais label rouge » et « charolais terroir » sont les 2 principaux signes de qualité label. Environ 650 éleveurs bovins de Saône-et-Loire y participent.

Les autres démarches de qualité se dispersent sous de nombreuses autres mentions valorisantes, en particulier



les certifications de conformité de produits (CCP), fréquemment reliées aux filières qualité mises en place par la grande distribution.

Des indications géographiques protégées (IGP) distinguent les volailles de Bourgogne et du Charolais et la viande Charolaise et d'agneau du Bourbonnais.

Certaines industries agro-alimentaires se sont également engagées dans des démarches de qualité : steak haché de viande charolaise, jambon à l'os, saumon.

### Agriculture biologique : des productions encore confidentielles

En 2006, 127 exploitants de Saône-et-Loire sont engagés dans une démarche de production biologique (à peine 2% des exploitations professionnelles et 1,4% de la SAU). Après une phase de forte expansion durant la période 1995-2006, la tendance actuelle est à un plafonnement, voire à une régression du nombre d'exploitations et des surfaces engagées en agriculture biologique.

Les domaines de production BIO sont multiples et parfois imbriqués. Les fermes d'élevage dominent largement : 51% des exploitations et 84% de la SAU engagée, suivies par les exploitations de polyculture-élevage (17%), la viticulture (15%), le reliquat se partageant entre grandes cultures, légumes, arboriculture, apiculture et plantes aromatiques et médicinales.